

**LES ESPECES DE
LA FAUNE
Atlas – Partie 2**
LE GRAND / PETIT MURIN
(*Myotis myotis / blythii*)

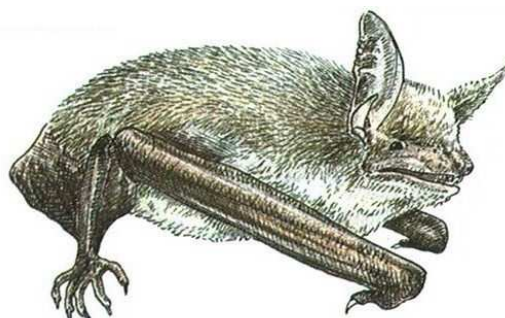
Classification

Mammifère

Code Natura 2000 : 1324 / 1307

Description et écologie

Le Petit et le Grand murin sont si proches morphologiquement que la détermination des deux espèces est très délicate : elles sont dites « jumelles ». et les deux espèces sans distinction sont souvent regroupées sous l'appellation « murin de grande taille ». Ils sont parmi les plus grandes en France. Les gîtes d'été sont des sites épigés, assez chauds et secs. En hiver, ils trouvent refuge dans les grottes et les anciennes mines. Pour se nourrir, ils chassent la nuit dans les forêts dégagées où les sous-bois sont peu élevés. Ils se nourrissent principalement de coléoptères mais se révèlent être opportunistes en s'alimentant d'autres types d'insectes.



La mise bas des femelles a lieu en juin avec un seul juvénile par femelle par année. Leur hibernation a lieu de fin octobre à avril selon les conditions locales.

Source : *Inventaire de la faune de France*, Nathan, MNHN, Paris, France, 1992

Evolution historique et répartition

Le Grand ou Petit murin est actuellement présent sur l'ensemble du territoire français à l'exception de la Région parisienne, cependant cette espèce semble être en régression au niveau local.

Au niveau européen ces espèces se localisent plutôt au sud avec de grosses populations et sont en régression continue dans l'ensemble de l'Europe du nord.

Dans ce site Natura 2000, cette espèce « jumelle » semble régulière sur la zone avec 7 données récoltées entre 1995 et 2005 par Chauves-Souris Auvergne. La plupart proviennent du Pont de Joze qui accueille quelques individus en estivage. A signaler la découverte récente en 2005 d'une colonie importante de 120 femelles dans le bourg de Ris, colonie ayant fait l'objet d'une convention de conservation entre le propriétaire, le Conservatoire des Espaces et Paysages d'Auvergne et Chauve-Souris Auvergne. Il est envisageable qu'une partie des individus de cette colonie utilise le site Natura 2000 comme territoire de chasse et/ou de transit.

Habitat et dynamique naturelle de l'habitat de l'espèce

Le Grand ou Petit Murin vit dans les lieux boisés peu denses, où les sous-bois et la strate herbacée sont peu élevés. Son gîte estival peut s'établir dans les anfractuosités des bâtiments ou bien encore dans les grottes, les anciennes mines ou autres cavités souterraines. A la mauvaise saison, cette espèce hiberne dans les fissures des grottes ou dans les caves chaudes.

Le Grand ou Petit murin chasse dans des forêts claires et peu denses où le sol est accessible. Ces milieux sont les plus attractifs de par leur abondance en termes de quantité d'insectes ainsi qu'en termes d'accessibilité aux proies.

Il vit en colonies dans les gîtes et retourne assez fréquemment d'une saison à l'autre dans son gîte de reproduction.

Relations avec l'homme et atteintes à l'espèce

L'espèce peut être sensible à la disparition de gîtes de reproduction épigés pour cause de rénovation de vieux bâtiments, à la disparition des milieux de chasse ou des proies par extension locale de la monoculture, qu'elle soit céréalière ou forestière, ainsi que par la disparition de l'élevage extensif. Ceci ne semble pas être le cas sur le site.

Facteurs d'évolution et menaces de dégradation

Bien que l'espèce soit protégée, elle demeure sensible à de nombreux facteurs.

	<i>Facteurs qui contribuent à l'état de conservation favorable</i>	<i>Facteurs qui contrarient l'état de conservation favorable</i>
<i>Facteurs naturels</i>	Le biotope préférentiel du Grand/Petit murin est la forêt de type futaie. Son régime alimentaire lui permet de varier son alimentation en fonction des ressources présentes.	Régression des milieux naturels propice à son alimentation peut se révéler contraignant pour cette espèce. Fermeture du paysage par une densification des ligneux (embroussaillage, etc.) Compétition entre autres espèces (Pigeon domestique, Effraie des clochers) pour l'accès au gîte d'été.
<i>Facteurs humains</i>	Gestion sylvicole adaptée à l'espèce : futaie de feuillus ou futaie mixte ouverte, maintient des lisères forestières et des prairies de fauche. Gestion et préservation de la qualité des gîtes d'été et d'hiver. Construction de ponts permettant la réalisation de gîtes favorables à l'espèce.	Dérangement et destruction des habitats susceptibles d'accueillir les gîtes d'été (travaux relatifs aux bâtiments, éclairage public) et d'hiver. Régression des populations de l'entomofaune due aux traitements chimiques. Modification ou destruction des milieux favorables à la chasse de cette espèce et à l'abondance de nourriture (disparition des prairies de fauche) Risque de travaux de restauration ou de valorisation (éclairage du gîte) non adaptés sur les équipements lors de la période de reproduction d'avril à juin.

Etat de conservation et responsabilité du site

La population de cette espèce à l'intérieur du site NATURA 2000 n'est pas suffisamment connue pour déterminer son état de conservation. A priori elle n'utilise le site que comme zone de chasse et transit.

Statut et enjeu patrimonial

Ce groupe d'espèces est présent sur pratiquement l'ensemble du territoire français, cependant il est rare en Auvergne. Il est inscrit sur la liste rouge des espèces menacées d'Auvergne (catégorie « vulnérable »). Au niveau du site des « zones alluviales de la confluence de la Dore et de l'Allier » la venue de cette espèce semble régulière et il est probable que le site Natura 2000 soit un territoire de chasse et/ou de transit.